



Plan du Gouvernement pour l'égal accès aux soins dans les territoires

Synthèse et réaction de l'APVF

Atte Oksanen, chargé de mission
Aménagement du territoire

1. Doublement du nombre des maisons de santé pluriprofessionnelles

Contenu :

Conformément aux promesses de campagne du Président de la République, le Gouvernement prévoit de doubler le nombre de maisons de santé pluridisciplinaire d'ici 2022.

Ces lieux de regroupement des professionnels de santé libéraux bénéficieront – ainsi que les centres de santé où exercent des médecins salariés – de 400 millions d'euros sur cinq ans, déjà annoncés dans le cadre du grand plan d'investissement.

Première réaction de l'APVF :

L'APVF accueille avec satisfaction l'annonce de nouveaux financements de l'Etat. Pour de nombreuses petites villes, la maison de santé constitue une solution adaptée à leurs besoins. Elle répond notamment à l'objectif d'une meilleure coordination des soins et favorise l'installation des médecins en mettant fin à l'isolement dans lequel certains d'entre eux pouvaient exercer jusqu'à présent.

2. Accélérer le recours à la télémédecine

Contenu :

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 ouvre la voie de négociations conventionnelles afin de faire rentrer des tarifs de téléconsultation dans le « droit commun ». Par ailleurs, les Fonds d'investissement régionaux (FIR) dédiés à la télémédecine seront doublés dès 2018 pour atteindre 18 millions d'euros. D'ici 2020, tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) en zones sous-denses devraient être équipés d'un matériel de téléconsultation afin d'éviter les hospitalisations inutiles et améliorer la qualité du suivi des patients résidents.

Première réaction de l'APVF :

L'APVF se félicite de ces annonces.

3. Création de 300 postes d'« exercice partagé »

Afin qu'un jeune médecin puisse plus facilement exercer à la fois à l'hôpital et dans un cabinet médical dans une zone sous-dotée, le Gouvernement annonce la création dès 2018 de 300 postes d'« assistants partagés » permettant ce double statut combinant la pratique libérale et la pratique hospitalière.

Première réaction de l'APVF :

L'APVF se félicite de cette annonce.

4. Incitations financières

Pour favoriser les stages chez les médecins libéraux (plutôt qu'à l'hôpital), le Ministère de la Santé annonce notamment la revalorisation financière (de 300 euros) de l'indemnité des maîtres de stage dans les zones situées dans les déserts médicaux. Le Gouvernement souhaite également faciliter le cumul emploi-retraite des médecins libéraux pour amortir l'absence de nouvelles installations dans certains secteurs. Alors qu'ils pourraient être 35 000 en 2025, le Gouvernement annonce un assouplissement des conditions financières permettant ce cumul dans les zones en tension.

Première réaction de l'APVF :

Si l'APVF porte un regard bienveillant sur les mesures d'incitation financière à l'installation des médecins annoncées par le Gouvernement, l'association regrette que le Premier ministre ait fermé la porte à toute tentative de régulation. Les maires des petites villes sont en effet de plus en plus favorables à des mesures de régulation, soit par le conventionnement, sur le modèle des infirmiers libéraux, soit par la loi, sur le modèle de la répartition démo-géographique des pharmaciens.